



## **MUTATIONS LOCALES 2020**

### **LETTRE OUVERTE AU DDFIP DES ALPES MARITIMES**

**Vous le savez déjà certainement, la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » adoptée durant l'été 2019 modifie profondément le paysage dans lequel évolueront désormais les fonctionnaires.**

Ce que le gouvernement présente comme des « simplifications », de la « souplesse », des « améliorations des droits sociaux des agents publics » etc... ne sont en réalité que **des termes fumeux pour masquer la destruction de nos droits et acquis.**

Pour vous faire une idée plus précise de tout ce qui va ou a déjà changé, vous pouvez vous rendre sur la page du ministère qui présente ce dispositif mais également sur le site Légifrance pour lire le texte intégral de cette loi du 6 août 2019.

**Parmi les nouvelles règles qui s'imposent à nous figure « la suppression de la compétence des commissions administratives paritaires pour les mutations » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Deux groupes de travail nationaux, portant sur les règles de mutation et les instances de dialogue social suite à l'adoption de cette loi, sont prévus les 13 et 17 février 2020.

Dans la perspective des mouvements locaux d'affectation, vos organisations syndicales départementales Solidaires et CGT ont envoyé un message à la DDFIP 06 afin de poser des jalons avant que ces groupes de travail n'aient lieu.

**Le but est d'inciter fortement notre direction locale à :**

- **Tenir une réunion de type CAPL ou informelle, préalable à l'élaboration des mouvements locaux, avec les organisations syndicales représentatives;**
- **Fournir un ensemble de documents indispensables au contrôle de la correcte application des règles.**

**La finalité étant de donner à nos élus nationaux, participant aux groupes de travail programmés, plus de poids pour exiger la mise en place d'un cadre et d'un mode opératoire qui évite les entorses et autres entourloupes.**

**Nous vous tiendrons informés des suites de cette demande.**